

Marmande

T E R R E D E G A R O N N E

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE

Conseil municipal
Le 17 octobre 2022

La situation aujourd'hui



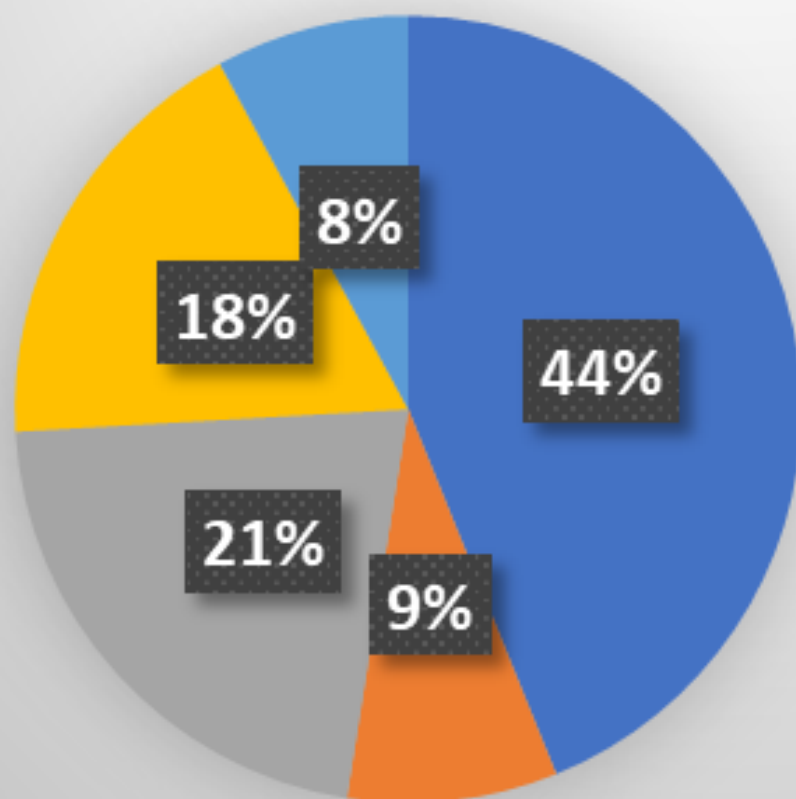
Puissance consommée

Pour la globalité de ces usages, la Mairie de Marmande consomme une puissance totale de **4,9 MkWh** répartis comme suit :

- 2,8 MkWh en gaz,
- 2,1 MkWh en électricité.

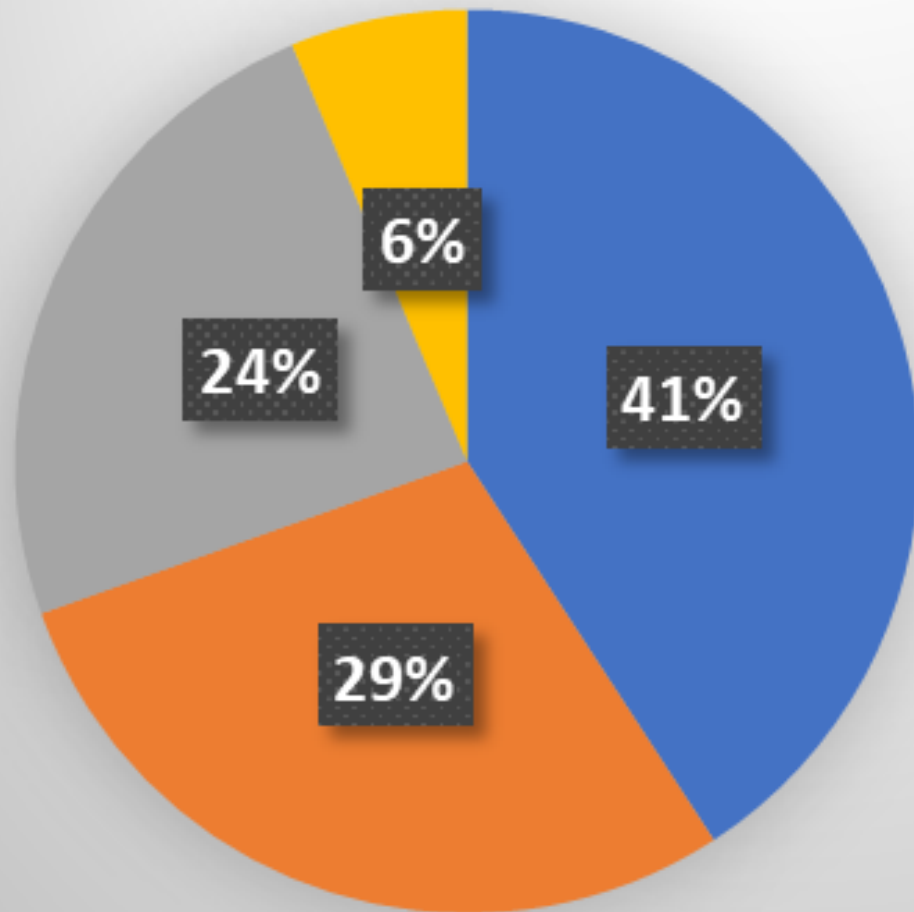
Soit environ **280 kWh par habitant et par an.**

Répartition consommation puissance électrique



- Eclairage public
- Ecoles
- Equipements sportifs
- Administration générale
- Autres

Répartition consommation gaz



- Ecoles
- Equipements sportifs
- Administration générale
- Autres

Des actions déjà réalisées (1/2)

- Programme de passage au LED dans les classes des écoles et à ce jour 10 classes sur les 71 au total sont équipées.
- 156 tubes fluos en place dans la salle occupée par le tennis de table ont été remplacés par 4 rampes LED. Le boulodrome et le gymnase de la Gravette sont également équipés.
- Remplacements de menuiseries extérieures réalisés au club house du rugby, au gymnase Ladevèze, au JLR (tennis de table et salle de musculation), ainsi qu'au temple protestant. Le gymnase Martinot est en cours de travaux de remplacement de la vitrerie située en toiture.

Des actions déjà réalisées (2/2)

- Isolation de combles et de réfection de la toiture réalisées sur les groupes scolaires Labrunie et Lolya et sur le bâtiment C de la mairie
- De plus, fin d'année 2022 début 2023, des travaux d'isolation sur le bâtiment de l'école Lolya. Les travaux d'isolation des combles et d'équipement en éclairage LED sont également planifiés pour la maternelle du centre.

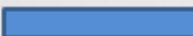
Zoom sur l'éclairage public


Depuis une douzaine d'années avec une accélération sur les deux dernières années, un vaste plan de remplacement des dispositifs d'éclairage a été mis en œuvre. Les lampes de type LED ont été installées en lieu et place des anciennes (type sodium ou mercure).

Aujourd'hui, il y a **2 084 luminaires LEDs sur 3 706 lampadaires, soit environ 56 %.**

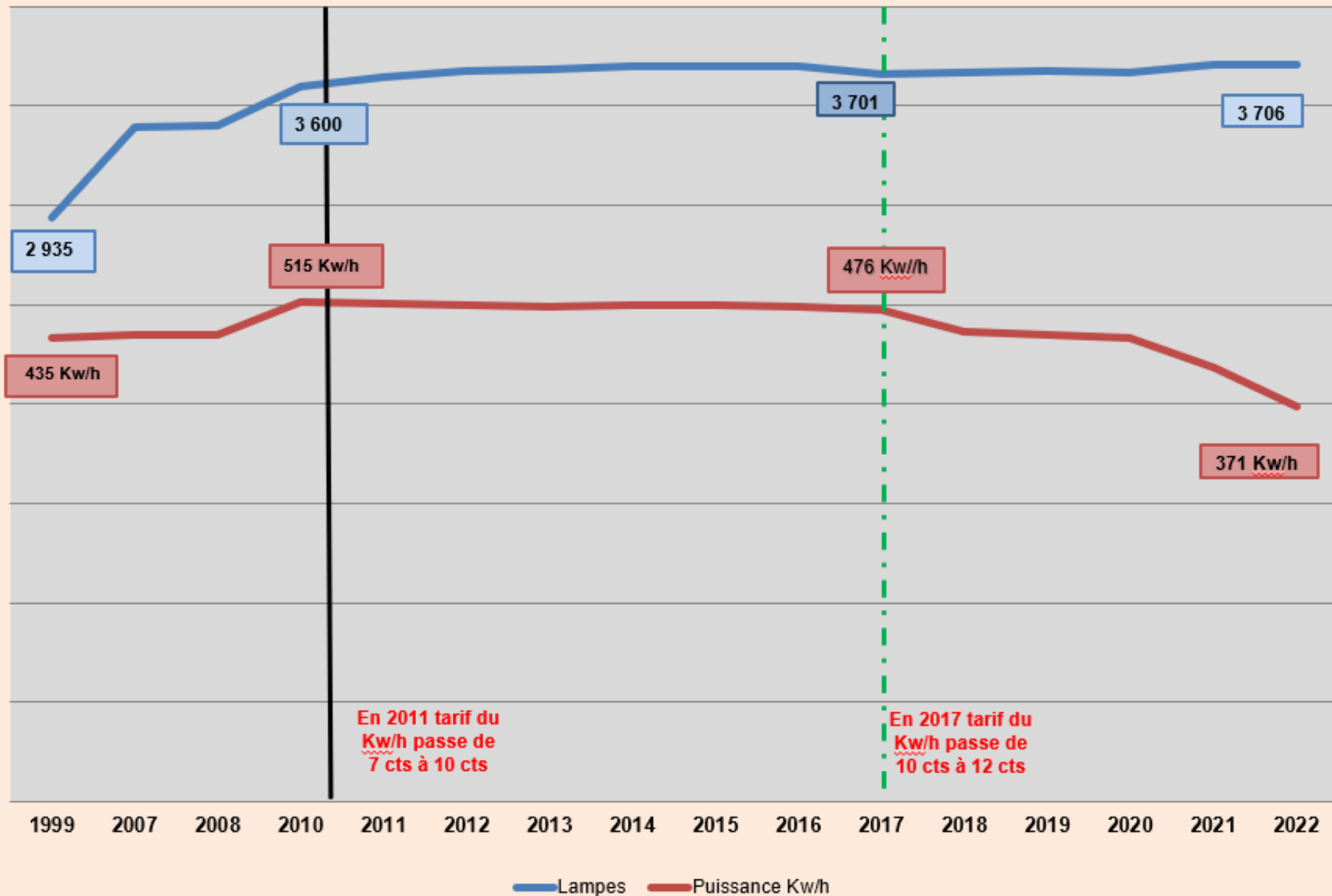
Évolution de l'éclairage public de 1999 à 2022

Année	Nombre de lampes	Puissance installée	
		Horaires (kW/h)	Annuelles (kW/an)
1999	2 935	435	1 827 000
2007	3 394	514	2 158 800
2008	3 400	502	2 108 400
2010	3 600	515	2 163 000
2011	3 643	504	2 116 800
2014	3 698	494	2 074 800
2015	3 701	494	2 074 800
2016	3 701	489	2 053 800
2017	3 660	476	1 999 200
2018	3 665	464	1 948 800
2019	3 672	449	1 885 800
2020	3 668	436	1 831 200
2021	3 705	408	1 713 600
2022	3 706	371	1 558 200

 Mise en place éclairage LEDs

 Mise en place cellule astronomique,

Evolution éclairage public de 1999 à 2022



Point financier



Le budget primitif 2022 fait apparaître des prévisions sur les énergies à hauteur de :

- Gaz : 300 000 €
- Electricité : 1 M€

Il est à craindre des augmentations particulièrement importantes du prix des énergies pour l'année 2023 :

- Gaz : la hausse du tarif 2022 serait de 100 %
- Electricité : en fonction de la décision de la Commission Régulation Energie fin novembre 2022, le tarif 2022 pourrait être multiplié par un facteur compris entre 2.5 et 4.

Ce qui pourrait conduire à inscrire au BP 2023 les sommes suivantes :

- **Gaz : 600 000 €**
- **Electricité : 2.5 M€** (avec l'hypothèse basse de 2,5)











Plan de sobriété énergétique







Rappel des pistes d'action mises en avant par le gouvernement

HAUSSE DES FACTURES ÉNERGÉTIQUES QUELLES SOBRIÉTÉS ET COMMENT PASSER L'HIVER POUR LES COLLECTIVITÉS ?

10 ACTIONS APPLICABLES DÈS MAINTENANT EFFICACES DÈS CET HIVER

CIBLAGE  IDENTIFIER ET CIBLER LES BATIMENTS INEFFICACES à partir de factures ou d'estimations		
MOBILISATION  FORMER ET INFORMER LES AGENTS ET NOMMER un référent « sobriété » par service	RÉGULATION  VERIFIER LES SYSTEMES DE REGULATION DE CHAUFFAGE et s'assurer de leur bonne utilisation	19°C - 8°C  RESPECTER LE CODE DE L'ENERGIE ET REGULER à 19 °C les bâtiments occupés
ECLAIRAGE  ETEINDRE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE 23H À 5H30 sauf sur les axes principaux	ÉCO CONDUITE  FORMER LES AGENTS A L'ÉCO CONDUITE ET LIMITER la vitesse maximale de conduite	EAU CHAUDE  COUPER L'EAU CHAUDE DANS TOUS LES BATIMENTS hors établissements scolaires et santé
SAISON  REDUIRE LA SAISON DE CHAUFFE DES BATIMENTS des vacances de Toussaint à Pâques	ÉQUIPEMENTS  INTERDIRE L'USAGE D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES chauffage d'appoint / sèche-mains	MONUMENTS  ETEINDRE L'ECLAIRAGE DES MONUMENTS, DES FACADES, des enseignes et des vitrines éclairées

ACTIONS ISSUES DES PROPOSITIONS DES 215 COLLECTIVITÉS AYANT PARTICIPÉ AU GROUPE DE TRAVAIL AMORCE DU 30 AOÛT 2022

Eclairage public

Objectif : remplacer l'ensemble des points lumineux par des Leds à l'horizon de 5 ans

Soit entre 300 et 400 par an. Pour un budget annuel d'environ 60 k€.

Réflexion sur les niveaux d'éclairage.

Eclairage public

Suivant la décision du conseil municipal, une mesure d'extinction de l'éclairage public de 23 h 30 à 5 h 30 pourrait être mise en place. Une exception subsisterait : la Route de Bordeaux (de Lestang au rond-point du « McDo ») restera allumée les vendredi et samedi soir en raison des très nombreux piétons circulant sur cette artère.

Une vigilance particulière sera accordée à la mise en place de cette mesure. Et le cas échéant, à titre très exceptionnel, des adaptations pourront être étudiées.

Eclairage public

La mesure d'extinction combinée au remplacement total des lampes actuelles générera une baisse de puissance installée à terme de l'ordre de 727 000 kW.

Bâtiments

Si la température des écoles maternelles est bien évidemment maintenue à 21 °C, celle des autres bâtiments (hors équipements sportifs) sera abaissée à 19 °C.

Il est considéré que la baisse d'un degré de la température de chauffe génère une baisse de la consommation d'environ 7 %.

Equipements sportifs

Le parc des équipements sportifs de la ville de Marmande comptabilise près de 60 espaces (tout type confondu) accueillant des pratiquants sportifs (libres ou organisés) de tout âge et ayant des formes de pratiques variées (activité douce ou active).

La démarche proposée sur ce champ a pour objectifs généraux de :

- Assurer une veille des consommations énergétiques,
- Sensibiliser les utilisateurs associatifs,
- Valoriser l'engagement des acteurs associatifs dans la réduction de leur empreinte énergétique,
- Maîtriser les dépenses.

Equipements sportifs

La mise en œuvre d'une démarche globale visant à réduire l'empreinte énergétique des associations utilisatrices et par effet de la commune doit permettre de :

- Mener une réflexion de fond sur l'optimisation / ventilation de l'utilisation des équipements,
- S'assurer du fait que l'équipement soit adapté au type de pratique : douce / active / volume public accueilli...
- Agir en faveur de la sensibilisation de tous les publics qui utilisent les équipements,
- Mener une réflexion globale quant à la rénovation énergétique des équipements sportifs.

Equipements sportifs

Pour travailler de manière collaborative avec les structures associatives utilisatrices il sera nécessaire de :

- Rencontrer les utilisateurs associatifs afin de mieux appréhender leur(s) mode(s) d'utilisation, leur(s) attente(s),
- Suivre les consommations de manière continue,
- Concevoir et mettre en œuvre une campagne de communication (autour des gestes à gain rapide) visant à sensibiliser les acteurs associatifs : du dirigeant au spectateur.

Equipements sportifs

Toute cette construction ayant comme axe fort et central la maîtrise des dépenses et ce afin de :

- Requalifier l'utilisation de certains équipements et la ventilation de l'utilisation,
- Adapter et réguler : la température de chauffe, l'utilisation de l'éclairage, l'utilisation des espaces sanitaires, vestiaires, administratifs...
- Prévoir l'installation ou le réaménagement d'outils de réduction des consommations dit à « gain rapide ».

Equipements sportifs

De manière générale, températures de chauffe retenues :

Gymnase : 14 °C (16°C pour la gymnastique)

Bureau : 19 °C

Vestiaire : 20 °C

Modulées selon les besoins spécifiques et les créneaux d'occupation.

Marmande

T E R R E D E G A R O N N E

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE

Conseil municipal
Le 17 octobre 2022